

d'attendre, étant donné que contrairement à ce que l'on croyait au début, les piles du nouveau pont ne nuiraient pas à la navigation. Afin que le pont pût être démoli s'il venait à entraver la navigation, on a consenti à en céder la régie au gouvernement fédéral. Si, après un certain temps, on reconnaît qu'il ne nuit en rien à la navigation, il pourra être de nouveau exploité par le gouvernement provincial; entre temps, le ministère tiendra une comptabilité complète de ce que pourra lui rapporter l'exploitation du vieux pont.

(Le crédit est adopté.)

Division du télégraphe—Services de télégraphe et de téléphone—Services et entretien:

332. Services télégraphiques et téléphoniques en général, \$6,000.

M. CASTLEDEN: Le ministre pourrait-il nous fournir des explications à ce sujet?

L'hon. M. CARDIN: Cette somme de \$6,000 servira à acquitter certaines dépenses qu'entraîneront inévitablement les services fédéraux de télégraphe et de téléphone pendant l'année 1940-1941. Cette somme se répartit de la façon suivante:

Entretien, Ile Pelée (Ont.) câble téléphonique	\$2,000
Entretien des lignes téléphoniques de la région du Témiscamingue (Québec)	2,000
Entretien de la ligne téléphonique de Killarney et du câble de l'île Cockburn	1,500
Entretien de la ligne téléphonique de Maniwaki (Québec)	500
Total	\$6,000

(Le crédit est adopté.)

Généralités:

338. Travaux divers non prévus ailleurs, chaque montant individuel limité à \$3000, \$50,000.

M. ROSS (St. Paul's): Quel est le but de cette affectation?

L'hon. M. CARDIN: Ce poste de caractère général pourvoit à des dépenses imprévues dans tout le Canada.

(Le crédit est adopté.)

Crédits spéciaux—Division de l'ingénieur en chef—Construction, réparation et amélioration de ports et rivières, Nouveau-Brunswick:

348. Pour terminer les contrats, \$85,000.

M. HAZEN: Le budget de 1939-1940 contenait une somme de \$193,000 destinée à terminer les entreprises dans le Nouveau-Brunswick. J'aimerais que le ministre me fournisse les noms des entrepreneurs, la somme versée à chacun et les endroits où ces divers travaux ont été exécutés.

L'hon. M. CARDIN: La somme de \$193,000 votée l'an dernier n'était pas destinée à l'achè-

vement d'entreprises déjà commencées. Cette somme était destinée à de nouveaux ouvrages, que nous avons, de fait, exécutés. Je regrette d'avoir à admettre que mes aides n'ont pas sous la main en ce moment, la liste des travaux exécutés l'an dernier et le montant versé à chaque entrepreneur. Si l'honorable député le désire, ces renseignements pourront lui être communiqués. Malheureusement, je ne pourrais les lui fournir ce soir, mais il serait très facile de les obtenir.

(Le crédit est adopté.)

Division de l'ingénieur en chef—Division du télégraphe—Services de télégraphe et de téléphone—Ontario:

353. Pour terminer le contrat, \$6,200.

M. CASTLEDEN: Ce crédit me paraît une répétition du n° 350, ayant pour objet de "terminer les contrats \$275,000". Le présent crédit est de \$6,200.

L'hon. M. CARDIN: Pas du tout; le crédit n° 353, à la page 40 du budget des dépenses, a trait à la division du télégraphe; le n° 350, à la page 39, intéresse les ports et les rivières.

M. ROSS (St. Paul's): Avant que nous terminions l'étude des crédits de ce ministère, j'aimerais signaler au ministre que, bien que l'on ait réduit l'ensemble de ces crédits d'un montant total d'environ 17 millions, on n'a effectué qu'une réduction de \$905 dans le montant affecté à l'administration. J'imagine que les frais d'administration du ministère accuseront une diminution sensible dès que toutes ces entreprises seront achevées.

L'hon. M. CARDIN: Peut-être.

(Le crédit est adopté.)

Bibliothèque du Parlement:

132. Administration générale, \$78,145.

M. CASTLEDEN: Je vois qu'il y a deux bibliothécaires. Sont-ils tous deux en fonctions?

L'hon. M. CRERAR: Un de ces postes est actuellement vacant.

M. CASTLEDEN: Ces \$12,000 seront-ils versés quand même?

L'hon. M. CRERAR: Le poste sera rempli en temps opportun. Je ne saurais dire quand.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Service de la marine:

433. Service de sauvetage, y compris les récompenses pour sauvetage de personnes, \$47,790.

M. HAZEN: Quels sont les endroits où l'on exerce ces opérations de sauvetage?